



VILLE DE LÉZIGNAN-CORBIÈRES
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - BUDGET EAU POTABLE 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33	Nombre de conseillers présents : 29	Nombre de votants : 33	Date de la convocation : 16 septembre 2026
---	--	---------------------------	---

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de Lézignan-Corbières s'est rassemblé au Palais des fêtes, Avenue Maréchal Foch sous la présidence de M. le Maire, Gérard FORCADA.

Étaient présents :

M. Gérard FORCADA, M. William COMBES, Mme Christine BÉNET, M. El Mahdi DAHBI, Mme Françoise CASTEL, M. Michel MASUYER, Mme Sabrina FITO, M. Laurent MARTINEZ, Mme Corinne ARMERO, M. Alain GARCIA, Mme Mireille SANTINI, M. Bernard ROUSSET, M. Christian ROIG, M. Philippe GALANO, M. Érik LE MOAL, Mme Christine FOULQUIER, M. Thierry CAUMEIL, M. Jérôme BACAVE-ESTEVE, Mme Magali GARY-BOBO, Mme Angélique ARCIET, Mme Vanessa BESLER, Mme Émilie FABREGAT, Mme Carol-Ann EHRHARD, Mme Pauline VILCHEZ, Mme Mélinda MARTIN, M. Denis PROVENT, M. Thierry DENARD, Mme Valérie DUMONTET, Mme Dominique GÉA

Étaient absents :

M. Jean-Charles PITT, M. André HERNANDEZ, M. Michel CANO, Mme Marie-Claude MARTINEZ

Avaient donné procuration :

M. Jean-Charles PITT à M. Gérard FORCADA, M. André HERNANDEZ à Mme Valérie DUMONTET, M. Michel CANO à M. Denis PROVENT, Mme Marie-Claude MARTINEZ à Mme Dominique GÉA

QUORUM : 17

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Gérard FORCADA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Corinne ARMERO



Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le CGCT et notamment son article L2313-1,

Vu la délibération n°2026-92 du 28/04/2026 approuvant le budget PRINCIPAL et les BUDGETS ANNEXES EAU POTABLE et ASSAINISSEMENT de l'exercice comptable 2026,

La décision modificative n°1 reprend des modifications budgétaires qui s'équilibrent à 4 966,47 euros.

BUDGET EAU POTABLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	4 966,47	4966,47
TOTAL	4 966.47	4 966.47

Dont écritures réelles	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	4 966,47	4 966,47
TOTAL	4 966,47	4 966,47

Dont écritures d'ordre	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	0,00	0,00
INVESTISSEMENT	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00

Au global, ces écritures réelles et d'ordre sont équilibrées section par section et en totalité tant en dépenses et en recettes à hauteur de **4 966,47 euros**.

Le tableau synthétique ci-après présente les inscriptions budgétaires concernées par cette décision modificative n°1 2026 :

D/R	I/F	Nature	Opération	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
D	F	6588		65	R	AUTRES CHARGES DIVERSES DE GES	-533,00
D	F	66111		66	R	INTERETS REGLES A L'ECHÉANCE	533,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DM1 EAU POTABLE 2026							0,00

[illegible]



ORL	Nature	Opération	Chapitre	Mvt	Libellé	Montant
R	I	10222	10	R	FCTVA	4 966,47
RECETTES D'INVESTISSEMENT DM1 EAU POTABLE 2026						4 966,47

Considérant qu'il y a lieu de procéder à des ouvertures de crédits et à des virements de crédits, il est demandé au Conseil municipal :

1/ D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Eau potable pour l'exercice 2026 s'établissant globalement à **4 966,47 euros**.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**Sur présentation de son rapporteur,
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Approuve à l'unanimité**

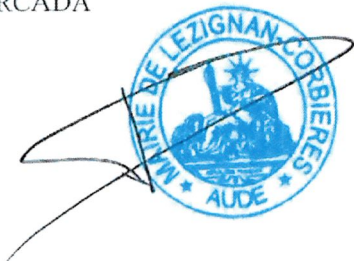
Et décide :

1/ D'approuver la décision modificative n° 1 du Budget Eau potable pour l'exercice 2026 s'établissant globalement à **4 966,47 euros**.

2/ D'autoriser M. le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard FORCADA



La secrétaire de séance,
Corinne ARMERO



